

Journée du 13 juillet 2016 : du Lézou au Col de Fontfroide

La visite d'Agnès Langevine, Vice-présidente du Conseil Régional d'Occitanie, faisait suite à la rencontre que nos collectifs avaient eu avec elle à Montpellier le 29 avril dernier, dans la foulée de la Conférence citoyenne de Mazamet. Accompagnée de Pascal Charles, chargé de mission Parcs naturels, elle venait découvrir l'impact des implantations éoliennes industrielles dans les Parcs naturels régionaux des Grands Causses et du Haut Languedoc. Elle répondait à l'invitation du collectif Toutes Nos Énergies et du collectif Aveyron CO-27-XII. Daniel Vialelle nous a rejoint au déjeuner.

La journée s'est déroulée en covisibilité quasi permanente de sites éoliens. Au total, plus d'une centaine d'éoliennes industrielles ont été approchées au long des 100 km parcourus entre le Lézou et le Col de Fontfroide, à travers les Parcs naturels régionaux des Grands Causses et du Haut-Languedoc.

Ce fut l'occasion de riches rencontres avec une cinquantaine de militants associatifs, autour d'une fougasse conviviale à la salle des fêtes de Mauriac (Aveyron) et d'un sympathique repas dans le gîte historique de Bernadette encerclé par les éoliennes de Barre (Tarn) et pour finir au col de Fontfroide où la tramontane semblait fâchée d'être mise à contribution pour alimenter des profits qui s'envolent si loin de nos terroirs !

Souhaitons que ce soit la première étape d'un dialogue constructif qui permette de penser une véritable politique énergétique de transition pour notre région : mobiliser autrement son immense richesse énergétique et toutes les capacités d'efficacité énergétique, dans une véritable dynamique citoyenne et dans le respect de l'environnement ; concilier les contraintes de protection de la biodiversité et des milieux naturels, les opportunités offertes par la spécificité et l'attractivité de nos territoires ruraux et l'innovation en matière énergétique.

Les notes ci-dessous résument la teneur des échanges qui ont eu lieu.

Interventions des membres des Collectifs et habitants du Lézou, de la Lozère et du Haut-Languedoc

- Nombreux témoignages portant sur les « méthodes » des opérateurs de l'éolien industriel :
- « séduction » financière des particuliers et des élus (qui pensent régler leurs problèmes budgétaires communaux par les revenus de l'éolien)
- manipulation par les promesses les plus diverses
- abus de faiblesse par la signature de promesses de bail quasi irréversibles
- utilisation du foncier commun dans des conditions très contestables : implantation d'éoliennes sur des biens sectionaux sans aval des ayants droit (et sans retour financier ?)
- Dénonciation des effets du « développement éolien industriel » :

Interventions des invités : Agnès Langevine et Pascal Charles, Daniel Vialelle

A. L. : La région Occitanie a l'ambition de devenir la première à énergie positive en Europe à l'horizon 2050. Elle prépare la feuille de route sur la transition Énergétique qui sera présentée en assemblée en novembre : elle déclinera les objectifs de réduction de consommation énergétique et de développement des ENR (mix énergétique et puissance installée). (évoque l'augmentation de la pression démographique sur les métropoles et le littoral) La question de la gouvernance et des outils financiers pour la transition sera centrale.

Présente ses responsabilités à trois niveaux :

<p>- ce sont les opérateurs qui dictent de fait la « politique d'aménagement »</p> <p>- la régression s'observe à tous les niveaux : dégradation du lien social (au sein des villages, entre communes, dans les familles même...), dégradation de la qualité de vie et de la santé (accouphènes...), dégradation de l'attractivité du territoire (immobilier, tourisme...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signalement, par nos amis de Lozère, des menaces sur le projet de PNR de l'Aubrac en raison des ambiguïtés des divers documents de référence sur l'éolien industriel. • Qui définit (et selon quels critères) les différents niveaux de sensibilité paysagère ? (« Le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social... sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun. » Charte européenne des paysages) 	<ul style="list-style-type: none"> - suivi et accompagnement des PNR ((en particulier les questions de transition énergétique et de sa conciliation avec les enjeux de biodiversité et d'impacts paysagers) - respect de la biodiversité (en perspective : création d'une Agence régionale de la Biodiversité) - développement soutenable (durabilité et s'appuyant sur les ressources régionales, pour les besoins locaux) <p>P.C. : Le travail en cours pour la création du PNR Aubrac tend à l'interdiction totale de l'éolien industriel sur son territoire</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les habitants ne sont pas écoutés et le mécontentement ne cesse de monter. Trop de distances entre élus et population, des mentalités et des pratiques peu favorables à la participation citoyenne (ex : refus des élus du PNRHL de tout accès du public à leurs instances) • Diminution du pouvoir de régulation des instances locales (exemple : fin des ZDE) qui ouvrirait des espaces de discussion • Les spécificités de la ruralité (faible démographie, fragilité socio-économique, isolement...) sont insuffisamment prises en considération dans les politiques publiques • La situation à Albine a été évoquée, ou des « zadistes » et des locaux tentent de retarder sans violence un chantier éolien. D Vialelle a été invité à les rencontrer. 	<p>A.L. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Région met en place une « Assemblée des territoires » qui doit permettre un meilleure prise en compte des besoins, projets des territoires au sens de bassins de vie. • Les engagements électoraux de la majorité régionale portent notamment sur la participation des citoyens à l'élaboration des politiques régionales
<ul style="list-style-type: none"> • Des avantages injustifiés ont été donnés à l'éolien industriel (seuls schémas de mise en œuvre des SRCAE : les schémas éoliens!) au détriment des ENR plus adaptées à nos territoires (biomasse, énergie bois, petite hydroélectricité, géothermie...) • La création d'infrastructures lourdes et en particulier des 	<p>A.L. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Région vient de lancer un appel d'offre http://www.regionlrmp.fr/Appel-a-projets-Energies-cooperatives-et-citoyennes • De nouveaux rapports de force doivent s'instaurer avec les

transformateurs dédiés aux ENR chargés de la «*résorption de limitation de production en vue d'accueillir un potentiel de 1560 MW d'énergie éolienne et de 180 MW d'énergie photovoltaïque et hydraulique*» profite quasi exclusivement à l'éolien industriel qui s'y engouffre et ne cesse d'augmenter, obérant à court terme toute possibilité d'un mix énergétique raisonné. **ALERTE vigoureusement donnée sur les effets catastrophiques qu'aurait le transformateur de Sud-Aveyron (capacité 1560 MW d'après RTE, cela voudrait dire 500 éoliennes de plus sur les PNR GC et HL!!!)**

- L'incitation à produire davantage, même en production écoresponsable, sans conditionnalité de réduction des consommations, conduit inévitablement à une fuite en avant. On ne peut pas faire n'importe quoi sous l'appellation « renouvelable » ou « participatif », etc...(sont évoqués au passage des projets d'ENR totalement dévoyés : Gardane à grande échelle, et un projet local de méthanisation)
- Les territoires à énergie positive devraient être le plus possibles producteurs et responsables de leur propre consommation. Il faut en finir avec les excès d'une production fortement centralisée. Les parcs naturels régionaux n'ont pas pour mission de produire toujours plus d'électricité à exporter et d'en subir tous les impacts sur le patrimoine naturel, culturel et paysager.

opérateurs du secteur des énergies. L'action citoyenne peut et doit y contribuer. Son implication dans la transition énergétique est un enjeu majeur.

- La politique énergétique doit s'inscrire dans une perspective plus globale (aménagement du territoire, équilibre des territoires, préservation environnementale...)
- La diversification du « mix énergétique » est importante ; organiser la convergence des dispositifs déjà existants

D.V. : La bonne nouvelle du jour : l'étude juridique commanditée par les autorités conclut à l'opposabilité formelle de la Charte du PNRHL sur le plafond de 300 éoliennes.

En guise de conclusion :

- Ces rencontres sur le terrain nous ont tou.te.s secoué.e.s : nous croyions tout savoir sur les impacts de l'éolien industriel, et nous avons entendu ces paroles qui ont jailli du cœur et de l'expérience au quotidien (et ces silences : comment interpréter le silence de cet ancien maire à qui on demandait comment les opérateurs l'avaient approché?).

- L'omniprésence des éoliennes sur les ondulations du relief que soulignait une lumière superbe, avait quelque chose de poignant. On

voudrait nous convaincre que les paysages ont toujours évolué – c'est le slogan des aménageurs – mais jamais ces lignes de crêtes n'ont connu une telle agression, infiniment plus prégnante que celle de quelques pylônes à haute tension ou antennes relais : les habitants en souffrent en silence et parfois osent s'en indigner à haute voix. La Région doit veiller au respect de l'identité des territoires et de leur exceptionnel patrimoine architectural, culturel, paysager et naturel et renforcer la protection des grands sites, totalement négligée par les anciens Schémas régionaux éoliens. Un Territoire à énergie positive ne doit pas devenir un territoire à biodiversité négative et dans lequel la vie sociale et économique locale se dégrade.

- On a beaucoup parlé de production d'énergie, mais n'assiste-t-on pas à une sorte de course sans fin, voire d'un triste bluff ? La priorité devrait être absolument donnée aux économies d'énergie, avec tous les moyens nécessaires. Au lieu de cela, alors que la production énergétique est totalement livrée aux lois du profit et que la possibilité de voir augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique se heurte à la puissance des lobbies nucléaires et pétroliers, on nous propose quelques gentilles mesures palliatives. Il faut vite un débat de fond sur ces questions, avec du courage politique.

- On a aussi, forcément, parlé de citoyenneté active. Là non plus, ne pas se contenter de doléances sur l'essoufflement de la démocratie représentative ou de paroles généreuses sur la concertation ou sur les nouveaux modèles de gouvernance : on a tous besoin d'un changement vigoureux et rapide des mentalités et des comportements !

- Enfin, on est en droit d'attendre de la Région qu'elle contribue à inverser le rapport de force actuel entre décideurs et habitants, actuellement totalement favorable aux promoteurs éoliens. Puisque la Région a désormais une compétence élargie dans l'aménagement du territoire, elle est en position, au moins autant que les Parcs naturels régionaux, de protéger notre patrimoine naturel, culturel (le savoir vivre en ruralité) et paysager, par des prescriptions juridiquement opposables.